

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2013**

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois : février, juin, septembre et décembre 2013.

Une Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 3 avril 2013

A cette occasion il est apparu que les règles de désignation des administrateurs ne permettaient plus d'opérer normalement les renouvellements des administrateurs en raison notamment des fusions intervenues dans le cadre de l'ETAI et de l'Apei 94 et des grosses différences de taille entre les associations.

Une Assemblée générale Extraordinaire a donc été convoquée le 17 juin suivant en même temps qu'une Assemblée générale Ordinaire pour élire les administrateurs selon les nouvelles règles des Statuts. Celles-ci précisent maintenant que le Conseil d'Administration est composé:

- des Présidents des associations membres de droit,
- des représentants proposés par les associations membres et élus par l'Assemblée Générale dans la limite de 15 au plus. Une association ne pouvant pas présenter plus de 7 candidats en plus de son Président,
- de 3 personnes maximum cooptées par le Conseil d'Administration au titre de leur compétence et de ce qu'elles peuvent apporter à l'Udapei 94.

Le Conseil a ensuite procédé le même jour à l'élection de son Bureau lors de sa réunion du mois de juin.

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| - Président :                                 | Jean Pierre BOBILLOT, |
| - Président Adjoint et Secrétaire :           | Joseph GICQUEL,       |
| - Trésorier :                                 | Michel CHEVAL,        |
| - Secrétaire adjointe :                       | Michèle BOURGAREL,    |
| - Chargée de communication :                  | Danielle NEDEY        |
| - Responsable scolarisation et périscolaire : | Sophie LAUREAUX       |

### **Pendant la période écoulée l'Udapei 94 a été représentée par son Président :**

- **au niveau du mouvement Unapei** lors de l'Assemblée Générale de 2013 qui s'est tenue le 24 mai à Marseille et au Congrès qui l'a suivi.

- **au niveau de l'Urapei Ile de France** ; M WEISSE est également administrateurs (et trésorier) de cette Union aux côtés de M BOBILLOT

- **au niveau de nos autorités régionales et départementales : Conseil Régional, Conseil Général, Délégation Territoriale de l'ARS, DSPAPH, Inspection Académique..... avec qui nous entretenons de très bonnes relations.**

La participation aux différentes instances mises en place par les ARS a été coordonnée au niveau régional par l'Urapei Ile de France dans le cadre du comité d'Entente Inter-associatif.

Au niveau départemental le représentant titulaire du mouvement est Charles Weisse.

Le Président participe aussi :

- au **Conseil Départemental Consultatif des Personnes handicapées** qui se réunit sous la présidence de M le Préfet, notamment pour la présentation du rapport annuel sur la politique du handicap établi par les services compétents..

- au **Comité Inter Associatif 94** dont le rôle est essentiel pour défendre avec toutes les associations concernées du Val de Marne la cause de tous les handicaps.

### **Enfin l'Udapei est représentée dans les instances de la Maison Départementale des Personnes Handicapées :**

- par notre notre Président et par le Président Adjoint, M GICQUEL, à la Commission Exécutive

- par Mme VALETTE, Mme GUERIN, Mme CONSTANTIN et Mme AGNELET à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

- Mme CARREE et Mme PIERRON y représentent également les établissements.

Nous participons assidûment à ces instances qui fonctionnent régulièrement et de façon satisfaisante.

**Sur la période, notre Union Départementale a également conduit un certain nombre d'actions :**

**- L'organisation d'un colloque ouvert au public et d'un séminaire associatif:**

- le premier au cours de la journée du 10 avril dans la salle des fêtes de l'Hôtel du Département: « Pour une scolarisation réussie des enfants et des adolescents handicapés mentaux ou avec troubles autistiques»

Ce colloque a associé nos partenaires de l'Education Nationale, de l'Agence Régionale de Santé et de la MDPH, du Conseil Général du Val de Marne et de l'Unapei.

Il a réuni près de 150 personnes (professionnels de l'Education Nationale et des établissements Médico-Sociaux, représentants des instances politiques et administratives ainsi que des parents)

Les échanges sur toutes les évolutions en cours permettant une meilleure scolarisation et une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes handicapés mentaux ont permis des échanges fructueux qui ont fait l'objet de comptes rendus.

- le second, le 16 octobre en soirée, a permis de partager les valeurs de notre mouvement, telles qu'elles ont été précisées dans le nouveau Projet Associatif Global de l'Unapei approuvé lors de sa dernière Assemblée Générale.

Mme Elisabeth CHANCEREL nouvelle Présidente de l'Unapei Ile de France et Administrateur de l'Unapei a animé cette réunion de nos adhérents à laquelle participaient également des professionnels.

**- la publication de deux numéros de notre revue « Udapei 94 »**

- en juin 2013 avec un dossier faisant la synthèse et retraçant les points forts du colloque du 10 avril

- en décembre 2013, avec un dossier présentant les 5 axes politiques du nouveau Projet Associatif Global de l'Unapei.

**- La réalisation d'une affiche destinée à être apposée dans des lieux publics** et pouvant également se transformer en dépliant pour être distribué notamment lors des manifestations des journées portes ouvertes, des salons, dans les établissements.....

Cette affiche a été mise en service mi 2013 et constitue maintenant un élément essentiel de communication sur notre mouvement utilisable par toutes les associations locales de notre département dans leurs locaux, dans leurs établissements et dans les lieux publics et notamment à la MDPH.

- **L'organisation de deux journées de réflexion sur les conditions d'une bonne gouvernance associative au sein du Conseil d'Administration d'Apogei 94.** Ces séminaires ont permis de produire des documents très utiles pour guider les évolutions en cours ou futures :

- qu'est-ce que la gouvernance associative ?

- être administrateur

- rôles et relations Président/Administrateurs, Président/Directeur Général

Ce type de séminaire destiné à bien positionner la Gouvernance Associative par rapport à la Direction Générale est également proposé aux autres associations du mouvement si elles le souhaitent.

- A l'initiative de l'Urapei Ile de France, nous avons également renforcé notre volonté de **faire progresser l'accessibilité pour les personnes handicapées mentales** et nous avons développé des actions dans le cadre de « Journées Handicap » organisées au niveau de Communes de notre département.

M CHEVAL a pris la responsabilité de cette coordination et est délégué auprès de l'Union Régionale.

Par ailleurs les premiers contacts ont été pris au sein d'un ESAT pour susciter la création d'une **délégation de l'association d'autoreprésentation « Nous Aussi »**. La secrétaire de cette association est venue de Loire Atlantique pour faire une première présentation à des travailleurs et début 2014 quatre nouvelles réunions entre travailleurs ont eu lieu avec une bonne probabilité d'aboutir.

Ceci est à mettre en parallèle avec l'initiative réussie du Conseil Général de faire s'exprimer des personnes handicapées mentales dans le cadre de l'opération « mes idées aussi »

- Lancement d'une étude par **enquête pour évaluer la situation des Personnes Handicapées avançant en âge dans nos établissements** et permettre d'assurer leur projet de vie.

Cette enquête a concerné 11 ESAT, 7 Foyers d'Hébergement et 4 Services Appartements ainsi que les travailleurs vivant dans leur appartement ou habitant dans leur famille.

Les données ont été collectées en décembre 2013 et les conclusions de l'étude seront disponibles courant mars 2014 pour le début des travaux préparatoires du 4ème Schéma Départemental des Personnes Handicapées, permettant ainsi de prendre la mesure des évolutions nécessaires.

Elle permettra également de renforcer la coordination entre les établissements pour assurer au mieux les transitions, notamment lors de la cessation d'activité ou lors des réorientations indispensables au niveau de l'hébergement (famille vers établissement, hébergement simple vers une maison de retraite adaptée ou encore vers un foyer d'accueil médicalisé).